

**À compter du 14 mars 2017**, les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.

La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport.

**La mairie de Bapaume est équipée du dispositif de recueil.**

*Les usagers pourront retirer le dossier de demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile et effectuer une pré-demande sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>.*

Le dépôt des dossiers en Mairie de Bapaume se fera **sur rendez-vous** aux horaires suivants :

**8h45-12h00 et 14h-16h30 du lundi au vendredi  
Et de 8h45 à 12h00 le samedi matin.**

**Prise de rendez-vous par téléphone au 03.21.50.58.80  
ou sur place 36 Place Faidherbe 62450 Bapaume.**